

# Arrêté n°2020-32 portant proclamation des résultats

## L'Administrateur provisoire d'UBFC

- **Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 et suivants et D. 719-1 et suivants ;
- **Vu** le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et d'établissements « Université de Bourgogne Franche-Comté » ;
- **Vu** le décret n°2018-100 du 14 février 2018 modifiant le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « université Bourgogne Franche- Comté » et approbation de ses statuts ;
- **Vu** le décret n° 2010-1035 du 1er septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment son article 6 ;
- **Vu** l'arrêté du Recteur de la Région Académique de Bourgogne Franche-Comté daté du 23 juillet 2020 portant nomination du Professeur Dominique Grevey au poste d'administrateur provisoire d'UBFC ;
- **Vu** les statuts d'UBFC annexés aux décrets 2015-280 et 2018-100 ;
- **Vu** le règlement intérieur d'UBFC et l'arrêté électoral du 21 septembre 2020 ;
- **Vu** la clôture du scrutin et le dépouillement réalisé de manière dématérialisée par le bureau de vote et en présence de scrutateurs le 6 novembre à 18h30 ;
- **Vu** l'avis favorable du comité électoral consultatif d'UBFC réuni sur cet ordre du jour.

## ARRÊTE

### Article 1 :

Sont proclamés les résultats des scrutins tels que présentés dans les annexes du présent arrêté.

### Article 2 :

La direction générale des services d'UBFC est chargée de l'exécution du présent arrêté.

### Annexes :

- Procès-verbal pour le collège A du conseil d'administration ;
- Procès-verbal pour le collège B du conseil d'administration ;
- Procès-verbal pour le collège C du conseil d'administration ;
- Procès-verbal pour le collège D du conseil d'administration ;
- Procès-verbal pour le collège A du conseil académique ;
- Procès-verbal pour le collège B du conseil académique ;
- Procès-verbal pour le collège C du conseil académique ;
- Procès-verbal pour le collège E du conseil académique.

Fait à Besançon, le 9 novembre 2020



Dominique Grevey  
Administrateur provisoire d'UBFC

- Transmis au Recteur, Chancelier des universités le : 9 novembre 2020
- Mis en ligne le : 9 novembre 2020